

## **Déclaration intersyndicale (Sgen-CFDT, SNCS, SNPTES, SNTRS et Sud Recherche EPST) sur le budget**

*Cette déclaration reprend des extraits d'un texte très largement voté par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)*

Depuis plusieurs années, l'effort de recherche de la France a décroché par rapport à ses principaux partenaires. Avec 2,26% du PIB consacré à la R&D (chiffre 2014 de l'OCDE), la France n'atteint pas l'objectif de 3% de la stratégie européenne établie en 2000. Elle se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE (2,37%) et loin des USA (2,74%), de l'Allemagne (2,90%), du Japon (3,59%) et de la Corée (4,29%).

Pour que la France puisse tenir ses engagements en R&D, comme le CNESER, nous estimons que l'effort budgétaire devrait être programmé sur 10 ans, avec un milliard d'euros supplémentaire par an dans les organismes de recherche (EPST) et la recherche universitaire pour le porter à 1% du PIB dans 10 ans ; l'effort en faveur de la recherche industrielle publique (EPIC et entreprises publiques) doit augmenter dans les mêmes proportions.

Dans ce contexte, une partie du Programme d'investissement d'avenir (PIA) a été affectée à l'ESR, mais est actuellement pilotée au niveau du premier ministre, avec une efficacité contestée par la Cour des comptes. Cette partie du PIA a été utilisée comme un instrument pour imposer aux établissements des restructurations et leur mise en compétition. Il participe à la complexification du paysage de l'ESR et au développement du fonctionnement sur appels à projets de l'ESR. Comme le CNESER, nous demandons le reversement des moyens du PIA concernant l'ESR au MESR, de façon à les intégrer à la dotation budgétaire de tous les EPST, universités et EPIC.

Depuis 2000, les mesures incitatives ont été multipliées pour orienter la recherche publique avec plusieurs moyens : le système d'appels à projets de l'ANR pour sélectionner les activités de recherche de base et les orienter vers les enjeux sociétaux ; le millefeuille des dispositifs d'incitation au développement de la recherche partenariale et de l'innovation (pôles de compétitivité, FUI, Instituts Carnot, CIFRE, IRT, SATT, CVT, IEED, ANR, Europe, Région,...) ; et le PIA pour restructurer le paysage de l'ESR.

Cette augmentation du financement sur projets s'est accompagnée d'une diminution significative de la dotation de base des établissements, qui ne leur permet plus de conduire une politique scientifique propre, élaborée à travers le fonctionnement de leurs instances. Les équipes de recherche publique n'ont plus la possibilité d'initier des activités de recherche sans l'apport de ces financements sur contrats. Il en résulte un mode de financement quasi-exclusif sur appels à projets, qui met les chercheurs directement aux prises avec des procédures administratives hypertrophiées et chronophages qui imposent aux unités de recherche des systèmes complexes de prélèvements sur ressources propres. Le faible taux de succès des appels à projets (entre 10% et 15% voire moins au niveau européen) mobilise, en pure perte, un temps de travail considérable et engendre le découragement des personnels. Ce système de financement sur projets a engendré une forte augmentation du nombre de personnels sur contrats à durée déterminée (CDD).

Ainsi, la situation de l'emploi dans les établissements de l'ESR s'est particulièrement dégradée avec une forte augmentation des emplois précaires, estimée à plus de 30% des effectifs en moyenne, bien

au-dessus des ratios habituels de la fonction publique d'État. La grande majorité de ces salariés en CDD occupent, dans les faits, des emplois répondant à des besoins permanents, qui devraient être occupés par des personnels statutaires. Résorber la précarité est un impératif de justice sociale et une condition indispensable pour améliorer les conditions de travail et assurer la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'effort en faveur de l'emploi scientifique doit être accompagné d'une amélioration de l'attractivité des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Quant aux moyens, comme le CNESER nous soulignons que le dispositif d'aides à la recherche privée ne doit pas, dans une dépense publique extrêmement contrainte, se faire au détriment de la recherche publique. Entre 2009 et 2016, la part du crédit d'impôt recherche dans le PIB a augmenté de 12 % pendant que la part du budget de la MIREs diminuait de 4%.